

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE :
FOURNITURES D'ENVELOPPES AVEC LOGO PRE-IMPRIME ET CARTOUCHE
D'ENCRE**

2024 - 33

Le Maire de la Commune de Moissac,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance N° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation de prendre les décisions prévues par l'article L2122-22 susvisé,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Considérant qu'une consultation sous forme de demande de devis a été lancée le 17 janvier 2024 pour la FOURNITURE D'ENVELOPPES AVEC LOGO PRE-IMPRIME et DE CARTOUCHES D'ENCRE,

Considérant qu'après analyse, les offres présentées sont conformes aux prescriptions et à l'estimation financière.

D E C I D E :

Article 1 – OBJET

D'accepter la passation du marché :

<i>Lot</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Maximum H.T. pour 17 mois</i>
Lot 1 : Enveloppes avec logo pré imprimé	CEPAP	6 200 €
Lot 2 : cartouche d'encre	TG INFORMATIQUE	5 650 €

Il s'agit d'un accord-cadre conclu pour une période initiale de dix-sept mois à compter de la notification et qui peut être reconduit pour une période successive de 17 mois. La durée maximale du contrat toutes périodes confondues est de 34 mois. L'accord cadre est reconductible tacitement si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre.

Article 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

Article 3 – APPLICATION

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de CASTELSARRASIN.

A Moissac, le
Le Maire, Romain LOPEZ

15 MARS 2024